

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GRÉFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
MINITEL: 3617.INFOGREFFE OU www.infogreffe.fr

FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE
L'OUEST

50 BD. FELIX GRAT
53000 LAVAL

V/REF :

N/REF : 71 B 6 / 2006-R-22

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 20/04/2006,

REQUETE EN DATE DU 10.04.2006 DEMANDANT LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX
APPORTS.

Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce DE LAVAL en date du 14/04/2006

- LA SOCIETE COLAS HUBERT ET ASSOCIES EST NOMMEE A CETTE FONCTION.
- Désignation d'un commissaire aux apports

Concernant la société

FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE L'OUEST
Société par actions simplifiée
50 BD. FELIX GRAT
53000 LAVAL

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-R-22 le 20/04/2006

R.C.S. LAVAL 557 150 067 (71 B 6)

Fait à LAVAL le 20/04/2006,

Le Greffier



FITECO

Experts-comptables
Commissaires aux comptes

REQUETE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LAVAL

Le soussigné :

Monsieur **Philippe BOURBON**, agissant en qualité de Président de la société **FITECO**, société par actions simplifiée au capital de 6 122 400€, dont le siège social est à LAVAL (53000) – 50 Boulevard Félix GRAT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LAVAL sous le numéro 557 150 067 ;

A l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un Commissaire aux Apports avec pour mission, conformément aux dispositions des articles L.225-147 et L.236-11 du Code du Commerce et de l'article 169 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à la société FITECO, « absorbante », par la société S.A.E.C, « absorbée », société anonyme au capital de 1 200 000€ dont le siège social est à ALENCON (61000) – 17B Rue St Blaise, immatriculée au registre du Commerce et des sociétés d'ALENCON sous le numéro 398 226 324.

Les conditions et modalités de la fusion seront déterminées dans un projet de traité de fusion à établir entre les deux sociétés.

A la signature du projet de traité de fusion, la totalité des actions composant le capital de la société S.A.E.C sera détenue par la société FITECO ; en application des articles L. 236-23 et L. 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu d'établir le rapport visé à l'article L. 236-10 dudit code, toutes les actions de la société absorbée devant être détenues par la société absorbante à la date du dépôt au greffe du Tribunal de Commerce du projet de fusion.

C'est pourquoi la société FITECO a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner en qualité de Commissaire aux apports :

- La société COLAS HUBER et ASSOCIES, société de Commissariat aux comptes, dont le siège social est à SOISSONS (02200) – 10 Place de Laon, immatriculée au RCS SOISSONS sous le n° 325 366 441.

Fait à LAVAL
Le 10 avril 2006

Philippe BOURBON



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE, Inscrite aux tableaux de l'Ordre des Régions :
Pays de Loire – Orléans – Paris/Ile de France – Rouen.
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, Membre de la Compagnie Régionale d'ANGERS.
Siège social : 50, boulevard Félix Grat – BP 0737 – 53007 LAVAL CEDEX.

www.fiteco.fr
Société par actions simplifiée

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Société anonyme au capital de 5 316 000 €

RCS LAVAL 557 150 067

Code NAF 741C



ORDONNANCE

20062556/42

Nous, Blaise ZAGO, Président du Tribunal de Commerce de LAVAL, assisté de Maître Patrick GUICHAOUA, Greffier.

Vu les articles L 225-147 et L 236-11 du Nouveau Code de Commerce,
Vu le décret du 23 Mars 1967 modifié.

Vu la requête ci-contre et les motifs y exposés.

DESIGNONS :

COLAS HUBER ET ASSOCIES
10 Place de LAON
02200 SOISSONS

En qualité de Commissaire aux apports, ayant pour mission :

- D'apprécier les apports consentis par la société « S.A.E.C »(SIREN 398 226 324-RCS ALENCON) à la société FITECO.
- D'établir un rapport de ses vérifications et évaluations.

Fait à LAVAL

le vendredi 14 avril 2006

LE GREFFIER

Patrick GUICHAOUA

LE PRESIDENT

Blaise ZAGO